

Responsable UE

Président de jury
Roland Decaudin

Secrétaire de jury
Didier Thiry

Contact
service.etudiants@saint-
luc.be
+32 4 341 81 33

Master 1 • Cycle 1 • Niveau 6 du CFC

UE donnée en Français • Obligatoire • Second quadrimestre
14 crédits • 280 points • 1 heures

Activités d'apprentissage

E0012 - Stage long - partim 2

14 crédits • 280 points • 1 heures • Voos Marie-Catherine

Acquis d'apprentissage

Au terme de **ses stages**, l'étudiant sera capable de :

- préparer une séquence d'apprentissage;
- situer la place de cette séquence dans le cadre des textes pédagogiques officiels ;
- situer la place de cette séquence dans le cursus des apprentissages des élèves;
- faire référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux ;
- utiliser des ressources adaptées et des méthodologies relevant du paradigme socio-constructiviste;
- s'appuyer sur des références artistiques contemporaines ;
- placer l'élève dans des situations porteuses de sens, lui permettant d'intégrer des compétences;
- intégrer différentes formes d'évaluation des apprentissages;
- prendre en charge une classe en tenant compte des caractéristiques du public-cible ;
- mettre en œuvre efficacement les activités d'apprentissage préparées ;
- travailler en équipe.

Calcul de la note de l'unité d'enseignement

Cette unité d'enseignement étant composée d'une seule activité, la note finale correspond au résultat obtenu pour ce cours. **Important, il n'y a pas de seconde session pour le stage.**

Objectifs

Les compétences évaluées sont les suivantes :

1° Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel.

Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

a) agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ;

b) comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ;

c) analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :

I. s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;

II. faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection.

~~d) maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel ;~~

2° Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective.

Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

a) s'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations ;

b) identifier ses besoins de formation individuelle ~~et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique ;~~

~~c) contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par celles-ci ou par l'expérience.~~

3° Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive.

Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

a) maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

b) maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

c) maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière

adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession^[1] ;

d) prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;

e) agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :

i. la conception et la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;

ii. la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;

iii. la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;

iv. la conception et la mise en œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;

v. la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;

f) maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;

g) prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale ;

h) créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;

i) gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante.

4° Les compétences du praticien réflexif.

Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

a) lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;

b) mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ;

c) construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.

^[1] Remarque : Tout écrit (préparations de stage ou travaux ou examens) comportant plus de 1 erreur par page sera refusé, conformément aux prescrits du décret.

Contenu

Q2 : 14 crédits

Le stage long se divise en trois :

- ESAHR ou promotion sociale / formation pour adultes :
 - observation : minimum 2 fois par classe à laquelle vous allez enseigner.
 - pratique d'enseignement : 24 périodes
 - activités hors cours : 6 périodes
- Enseignement secondaire ordinaire, spécialisé ou en alternance :
 - observation : minimum 2 fois par classe à laquelle vous allez enseigner.
 - pratique d'enseignement : 24 périodes
 - activités hors cours : 6 périodes
- Stage projet interdisciplinaire par petits groupes :
 - minimum 4 demi-journées entre le 20/4/26 et 2/5/26

Remarque : au minimum deux des trois stages doivent être réalisés en région liégeoise et/ou verviétoise (toute dérogation à cette contrainte doit être discutée avec l'enseignante).

Méthode d'enseignement et d'apprentissage

Le rôle de l'enseignante est d'accompagner les étudiants, tant collectivement qu'individuellement, pour les faire progresser à leur rythme dans l'acquisition des compétences professionnelles.

Le paradigme socio-constructiviste sera privilégié durant les séances de recherche et d'analyse collectives :

- mise en place des stages
- séminaires de pratiques réflexives collectives
- entretiens individuels.

Bibliographie

- Gaétane CHAPELLE coordinatrice, *Eveiller l'esprit critique. Former des citoyens à l'école*, Charleroi, Couleur Livres, 2009.
- M. CHEVALIER, N. DE SMET, T. DIEZ et S. LAMBERT, *Désirs à prendre. Récits de pédagogie institutionnelle*, Charleroi, Couleur Livres, 2010.
- Noëlle DE SMET, *Au front des classes*, Charleroi, Couleur Livres, 2009 (2e éd. aug.) (1ère éd. : 2005).
- Germain DUCLOS, *L'estime de soi, un passeport pour la vie*, Montréal, Editions de l'Hôpital Sainte-Justine, 2004 (2e éd.) (1ère éd. : 2000).
- Pierre FRENKIEL, *90 jeux d'écriture. Faire écrire un groupe*, Lyon, Chronique sociale, 2009 (3e éd.).
- Bernard-André GAILLOT, *Arts plastiques. Eléments d'une didactique critique*, Paris, PUF,

2008 (5e éd.) (1ère éd. : 1997).

- Benoît GALAND coordinateur, Les sanctions à l'école et ailleurs. Serrer la vis ou changer d'outils ?, Charleroi, Couleur Livres, 2009.
- Benoît GALAND coordinateur, Réinventer l'autorité à l'école, Charleroi, Couleur Livres, 2008.
- Elisabeth MAHEU, Sanctionner sans punir, Dix règles pour vivre ensemble, Lyon, Chronique sociale, 2012.
- Philippe MEIRIEU, Apprendre... oui, mais comment, Paris, EST Editeur, 2012 (23e éd.) (1ère éd. : 1987).
- Philippe MEIRIEU, Repères pour un monde sans repères, Paris, Desclée de Brouwer, 2002.
- Marie MILIS, Je parie que tu peux. Vivre une pédagogie du projet, Lyon, Chronique sociale, 2009.
- Marie MILIS, Souviens-toi de ta noblesse, Paris, La Grand Souffle Editions, 2007.
- Odette et Michel NEUMAYER, Animer un atelier d'écriture. Faire de l'écriture un bien partagé, Paris, EST éditeur, 2003.
- Odette et Michel NEUMAYER, Quinze ateliers pour une culture de paix, Lyon, Chronique sociale, 2010.
- Odette et Michel NEUMAYER, Pratiquer le dialogue arts plastiques - écriture. Quinze ateliers de création pour l'Education Nouvelle, Lyon, Chronique sociale, 2005.
- Evelyne ODIER, Se construire par les arts plastiques. On devient comme on dessine, Lyon, Chronique sociale, 2007.
- André de PERETTI, Jean-André LEGRAND et Jean BONIFACE, Techniques pour communiquer, Paris, Hachette, 1994.
- Christian STAQUET, Accueillir les élèves. Activités pour une année réussie et positive, Lyon, Chronique sociale, 2013.
- Francis TILMAN, Penser le projet. Concepts et outils d'une pédagogie émancipatrice, Lyon, Chronique sociale, 2004.
- Raoul VANEIGEM, Avertissement aux écoliers et lycéens, Paris, Mille et une nuits, 1995.

Filmographie :

- Jean-Michel CARRE, Votre enfant m'intéresse, Les films Grain de Sable, Paris.
- Claire COLETTE, La Schiffra, Louvain-la-Neuve, IAD, 2004.
- Thierry KÜBLER, A contre-voie. Philippe Meirieu, pédagogue, Mosaïque Films, 2009.

Mode d'évaluation pratiqué

Attention : il n'y a pas de seconde session pour les stages.

Pour chaque activité d'apprentissage, la note globale est sur 20 points, la réussite est à 10/20. L'évaluation est continue tout au long de chaque quadrimestre. Certains acquis d'apprentissage seront évalués durant les stages, les séances de cours et/ou les travaux de groupe ; tandis que d'autres feront l'objet d'un travail spécifique inséré dans un portfolio. En fin de quadrimestre, ce portfolio sera remis aux enseignantes, qui rencontreront ensuite chaque étudiant pour un entretien d'évaluation. La note globale attribuée à la fin de chaque quadrimestre se base sur le degré de maîtrise de certaines compétences professionnelles^[1], spécifiquement liées à la didactique disciplinaire et/ou à la pratique enseignante du décret RFIE. Les autres compétences seront, quant à elles, développées et évaluées dans le cadre des autres UE de la formation.

Tout écrit (préparations de stage ou travaux ou examens) comportant plus de 1 erreur par page sera refusé, conformément aux prescrits du décret.

Attention : la non-communication de vos horaires de stages une semaine avant le début de ceux-ci (ainsi que des modifications éventuelles), la non-présentation de vos préparations de leçons à votre maître de stage une semaine avant le cours, et tout manquement aux règles déontologiques du métier, amèneront l'arrêt et l'annulation du stage et l'échec de celui-ci.

[1] DÉCRET DU 7 FÉVRIER 2019 DÉFINISSANT LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS – VERSION CONSOLIDÉE PAR L'ADMINISTRATION DE L'ARES – 18 NOVEMBRE 2024 ARES – ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / 17 sur 171

Support de cours

Support de cours : vous pouvez vérifier si un support de cours est requis pour ce cours sur [Myltranet > mes études > mes cours](#)